

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans l'Espace Augustine Couffin, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

### PRESENTS (29) :

BEAL Michel, BUREL Sylvia, EYMAR Louis-Eric, SORCE Rose-Marie, VIÉVARD Bernard, CANET Véronique, BLANC Adrien, EMONET Elisabeth, VANDEPITTE Brice, COLOMBET Agnès, CLAISSE Pascal, JOSSERAND Françoise, SAINT-MARCEL André, TITH Audrey, BANCOD Hervé, GABAYET Catherine, MERMILOD-BLONDIN Luc, LETEROUIN Corinne, RIGAUD Vincent, EL HAGE Henriette, SAINT-JOANIS Pierre, MORISET Kamila, MASSELOT François, COUTIÈRE Benjamin, PASQUET-CHARDRON Manuella, STEINMYLLER Tanguy, HERMES Vanessa, GONDA Frédéric, LARDET Frédérique

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

Véronique CANET a été élue secrétaire de séance.

### Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 24/03/2026  
Et publication le : 27/03/2026  
Le Maire,



### Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Vu les articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lesquels la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de huit adjoints, correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ainsi, avant d'élire les adjoints, le Conseil Municipal doit délibérer afin de déterminer le nombre d'adjoints.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir un nombre de 8 adjoints, correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

### LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme, le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,  
Véronique CANET



Le Maire,  
Michel BEAL

